

24 5) Ratification de divers marchés.

Flot et Cie écrit

Mme RENARD donne lecture du rapport :

" Messieurs et Messieurs,

Approuvé, At. Dowis, Je
At. Beaufort, 19/9/65. 1^{er}) Je vous demande de bien vouloir ratifier les marchés ci-après, passés :

et clinq tables-régulateur de tension, pour un montant total

de 550.000. frs.

Signature : J. Cluchard.

2*) Avec la Boulangerie SGCN,

pour fournititure de 120.000 pains de 250 gr. à 16 f., et
de 66.000 pains de 200 gr. à 12 f., avec un rabais de
15 %, soit pour un montant total de
imputable à l'article 450/601 du budget des Cantines. 2.363.200. frs.

3*) Avec Mousieur VITAPIN Franck,

pour location à la Commune de 2 camions, pour l'enlèvement
des ordures ménagères, pour la période d'Octobre à
Décembre 1965, soit
imputable à l'article 661 du budget de 1965.

Signature : J. Cluchard.

X X

Je vous demande également, Messieurs et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer les marchés suivants avec divers fournisseurs :

Approuvé, At. Dowis, 4) - Pour l'année 1965 :

1^{er}) Avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar,

pour fournititure de 10 mobylettes pour un montant total
imputable à l'art. 215 n° Acquisition matériel de trans-
port à du budget 1965. 678.300. frs.

pour fourniture de gazoil pour divers véhicules de la Commune pour un montant de
Impayable à l'article 603 " Carteaux du budget 1965.

Approuvé,

Denis, le 22/Sept/

1965
Préfet, Je
peut être général,

J. Chabot.

1.000.000.- de frs.

3°) Avec la Société Jules GAILLÉ & Cie,

pour fourniture d'essence pour divers véhicules de la Commune, pour un montant total de
Impayable à l'article 603 " Carburant " du budget 1965.

4°) Avec M. L.A. PAVAT,

pour fourniture d'articles de quincaillerie divers,
pour un montant de
Impayable à l'article 609 : " Autres fournitures "
(peinture, brai, résine, vitres, madriers de sapin -
clouille - paumeilles - pièces d'indochine, etc...)

5°) Avec les Mts. L.A. PAVAT,

pour fourniture de barres de fer, madriers sapin,
fil coton, etc... pour un montant de
Impayable à l'article 230/197 " Aménagement du Stade
de la Redoute "

700.000.frs.

B) Pour la période de Juillet à Décembre 1965.

- Avec la S.I.A.C. de la Rivière des Pluies,

pour la location de canions pour l'enlèvement des ordures
ménagères, pour un montant total de
payable à l'article 661 " Frais de transport " du budget
1965.

x x

Approuvé) 29
Denis, le 29
Sept/65
Préfet,
peut être général,
J. Chabot.

C) Pour fournitures aux CANTINES SCOLAIRES pendant l'année 1965:

1°) Avec les Ets. I.A. RAVATE,

pour fourniture de petit matériel et outillage,	100.000. frs.
imputable à l'article 459/633 du budget 1965 .	
pour fourniture de produits d'entretien, pour un montant de	75.000. frs.
imputable à l'article 459/605 du budget 1965.	
Total.....	175.000. frs.

Pendant les mois d'AOUT à DECEMBRE 1965 :

2°)

Avec les Ets. ISAUTIER ,

pour fourniture de 4.200 kgs. de chooolat à croquer à	945.000. frs.
225.frs. le kilo, soit	
imputable à l'art. 459/601 " Alimentation " du budget 1965.	

3°) Avec la Maison AH-SING :

pour fourniture de 5.940 kgs. de gros sel (Diège-Suarez)	93.240.frs.
à 18 f,50 le kg. soit pour un montant total de	
imputable à l'art.459/601 " Alimentation " du budget 1965.	

4°) Avec Monsieur ROBERT Dominique:

pour fourniture de 560.000 bananes avec un rabais de 22 %	3.000.000.de frs
sur le cours de la mercuriale,soit pour un montant de	
payable à l'article 459/601 "Alimentation " du budget 1965.	

5°) Avec la Compagnie Marseillaise de Madagascar :

pour fourniture de 72.000 kgs. de riz à 37f,40 le kg. soit	2.692.800. frs.
pour un montant de	
imputable à l'article 459/601 "Alimentation " du budget 1965.	

6°) Avec Monsieur VINGATAPA André :

pour la fourniture de 11.900 kgs. de viande de bœuf 1er	3.260.600. frs.
choix, à 274.frs.le kg, soit pour un montant total de.....	
imputable à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	

7*) Avec M. ACCOT Lusay :	pour fourniture de :	
	- 6.020 kgs. de viande de porc fumée (boucané) à 395.frs. le kilog, soit	2.377.900. frs.
	- 5.600 boîtes de 1 kg. de galée de fruits à 118 frs. la boîte	660.800. "
		Total....
		<u>3.038.700. frs.</u>
imputables à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.		
8*) Avec Mme ALAGAPIN Vaftilina :	pour fourniture de légumes, épices et fruits pour un montant de	6.000.000.de frs.
	imputables à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	<u>.....</u>
9*) Avec la Boulangerie SORIR, pour fourniture de :	126.000 kgs. de pain en 200 grs. à 12 frs.le pain avec un rabais de 15 % sur la taxe officielle fixée par arrêté pré- fectoral, soit au prix actuel de 10 frs,20 le pain, soit 630.000 pains de 200 grs. à 10 f,20 ,	6.426.000. frs.
10*) Avec Madame JAW HAN TIEN :	pour fourniture de 11.900 kgs. de viande de bœuf 1er choix à 274. frs.le kg	3.260.000.frs.
	payables à l'article 459/601 "Alimentation" du budget 1965.	<u>.....</u>
11*) Avec Monsieur William CHAIN :	pour fourniture de 70.000 kgs. de bois de chauffage à 8f,60 le kg	602.000.frs.
	payables sur l'article 459/604 "combustibles" du budget 1965.	<u>.....</u>
12*) Avec la SUCCESSION AH-YON :	pour fourniture de :	
	- 10.080 kg s. de haricots blancs de Madagascar (Lingots) à 84.frs. le kg	846.720. frs.
	- 10.080 kgs. de pois du Cap N° 1 à 73 f,50 le kg.....	740.880. "
	- 10.080 kgs. de lentilles grises de Madagascar à 121 f.le kg.	1.219.680. "
	- 10.080 kgs. de morue blanche à 179 frs.le kilog	1.804.320. "
	- 5.600 kgs. d'huile d'arachides à 139 f,50 le kg.....	751.200. "
	- 700 litres de vinaigre de vin à 115 frs.le litre.....	80.500. "
		Total.....
		<u>5.473.300. frs.</u>
Payables à l'art. 459/601 "Alimentation" du budget 1965.		

13°) Avec la Maison AH-SIMC :

pour fourniture de 10.000 kgs. de saindoux pur porc à
115 frs.le kg
payables à l'article 459/601 "Alimentation" du
budget 1965.

1.159.200, frs.

14°) Avec les Ets. Lucien JOSEPH :

pour la fourniture des articles suivants :

- 5.600 boîtes de sardines de 2 kgs.environ la boîte, à 817 frs.la boîte	4.575.200, frs.
- 2.800 b/ de sardines à l'huile en boîte de 650 grs. environ à 284.frs.la boîte	795.280, "
- 420 cartons de 48 b/ de fromage en boîte de 8 por- tions de 170 grs. 40 % matières grasses, à 62 f. la boîte, soit 20.160 boîtes	1.249.920, "
- 3.120 boîtes de 1 kg. de pâté de foie pur porc à 185. frs.la boîte	577.200, "
- 7.000 boîtes de beurre demi-sel (Vache Noire) à 208.f. la boîte	1.456.000, "
Total.....	<u>8.653.520. frs.</u>

payables à l'article 459/601 "Alimentation" du budget
de 1965.

Adopté à l'unanimité.